

18 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CORSICA FERRIES EST FAVORABLE A UNE COMMISSION
D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR L'AIDE SOCIALE, LES
COMPTES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARITIME
CORSE-CONTINENT ET SUR LES CONDITIONS DE
PRIVATISATION DE LA SNCM**

[La Compagnie Corsica Ferries souhaite apporter quelques précisions – non électorales - au communiqué de M. Roland Blum, député UMP des Bouches du Rhône sur les conditions de concurrence des relations maritimes Corse-Continent :](#)

- Contrairement à ce qui est allégué, Corsica Ferries est une compagnie française, créée à Bastia en 1968 par M. Pascal Lota, dont le siège est à Bastia depuis sa création et dont les comptes sont déposés chaque année au Tribunal de commerce de Bastia. La Compagnie transporte ses passagers sous pavillon italien selon le règlement européen de 1999 sur la libéralisation du cabotage européen en Méditerranée, ouvert à tous les pavillons de la Communauté européenne, afin d'installer la concurrence dans le domaine maritime comme dans les autres secteurs économiques.
- Le député UMP souhaite supprimer l'aide sociale octroyée au passager afin de « rétablir une véritable concurrence »... Rappelons que cette aide a été votée en toute démocratie par l'Assemblée Territoriale de Corse en 2001 pour faire baisser les tarifs jugés par tous trop élevés. Cette aide de 15 € par passager (baissée récemment à 12 €) est attribuée, non pas aux armateurs mais à un grand nombre de catégories de passagers dont les résidents corses. Sont concernées par cette aide tous les passagers au départ de Toulon et de Nice (dont ceux de la SNCM...). Le port de Marseille, lui, est sous le régime d'une délégation de service public dit de continuité territoriale pour laquelle la SNCM et la CMN ont touché 114,5 M € en 2009. L'aide sociale (contrairement à la DSP) est attribuée au passager et en conséquence, Corsica Ferries la reverse intégralement à celui-ci en baissant ses tarifs. Chacun le reconnaît : cette aide a été l'actrice directe de l'augmentation considérable du trafic entre le continent et la Corse en faisant passer celui-ci de 3,450 M en 2002 à 4,527 M en 2009. En faisant baisser les tarifs de traversée de 16 % en 8 ans et en installant une plus juste concurrence, l'aide sociale octroyée au passager a également dopé l'économie touristique de l'île qui a même dernièrement connu une saison inespérée en pleine crise...
- Le député UMP, à l'exemple des revendications des syndicats de la SNCM, semble accuser le système d'aide sociale en évitant de le replacer dans le contexte plus général des subventions publiques attribuées au domaine maritime Corse/Continent. En effet, si on est un défenseur des valeurs de concurrence, on ne peut prétendre supprimer cette aide accordée au passager sans la mettre en comparaison avec la dotation publique de plus de 100 M € attribuée à la SNCM et à la CMN jusqu'en 2013. Tout en tenant compte des contraintes demandées par la DSP, beaucoup d'observateurs ont déjà souligné que cette même DSP revenait au contribuable à 100 €/passager alors que l'aide sociale ne coûte à la collectivité que ...10 € en moyenne/passager. Cet écart énorme devrait susciter réflexion...

[Monsieur R. Blum va déposer une question écrite au Secrétaire d'Etat chargé des transports sur ce même sujet des conditions de concurrence dans les relations maritimes Corse-Continent....](#)

- Le député UMP, souhaite interroger le Gouvernement sur d'éventuelles distorsions de concurrence. Notons que M. Michel Vaxès, député communiste, l'a déjà précédé (J.O du 19.01.2010) avec une question, dans les mêmes termes, auxquels M. Bussereau a répondu en substance que « *l'intensification de la concurrence s'est traduite par une modération des tarifs et peut-être une restriction des parts de marché pour certains, qui en portent malheureusement parfois une part de responsabilités* » (J.O du 27.01.010).
Le député Michel Vaxès a par ailleurs demandé auprès du Président de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête sur « *les stratégies économiques et sociales de Corsica Ferries, sur l'emploi des fonds publics dont elle a bénéficié et sur la restructuration de la politique du transport Corse-continent* » (N°2228 – J0 du 19.01.2010) .

- La Compagnie Corsica Ferries déclare être tout à fait favorable à cette commission d'enquête - à laquelle devrait se joindre M. Blum - en demandant simplement, pour une bonne et équitable transparence de l'information des citoyens et contribuables français que celle-ci soit logiquement élargie :
 - aux comptes et subventions de fonds publics de la délégation de continuité territoriale dont bénéficient les compagnies SNCM et CMN ,
 - aux conditions et modalités de privatisation de l'entreprise SNCM dont le groupe Véolia est devenu majoritaire à 66 %.